



Mise à jour : 24 novembre 2023



Géographie

Superficie : 51 209 km²
Frontières : 1 543 km (Croatie 956 km, Monténégro 242 km, Serbie 345 km)
Côtes : 20 km
Capitale : Sarajevo
Langue officielle : Bosniaque, Serbe, Croate



Population

Population : 3 807 764 (est. 2023)
Taux d'accroissement naturel brut : -2,3‰ (est. 2023)
Solde migratoire net pour 1000 habitants : -0,33 (est. 2023)
Espérance de vie : hommes 75,3 ans, femmes 81,4 ans (est. 2023)
Religions : Musulmans 50,7%, Orthodoxes 30,7%, Catholiques 15,2%, Athées 0,8%, Agnostiques 0,3%, autres 1,2% (est. 2013)

Source : FMI, Eurostat et The CIA World Factbook, Banque mondiale



Économie

Monnaie : Mark (BAM) (ou mark convertible).
Cours fixe en juillet 2023 : 1 € = 1.95 BAM
PIB : 23 317,3 millions € (2022)
PIB par habitant (PPA) : 6 733 € (2022)
Croissance du PIB : 1% (juillet 2023)
Chômage : 13,1% (juin 2023)
Inflation : 4,1% (septembre 2023)
Dettes publiques : 20,3% du PIB (décembre 2022)
Solde budgétaire : -0,6% (est. 2022)
Investissements directs étrangers en provenance du monde entier : 2,6% du PIB (2022)

Source : Banque Mondiale, Commission Européenne, FMI, Eurostat, The CIA World Factbook



Représentation Politique

Composition de la chambre des représentants suite aux élections du 2 octobre 2022 :

- 9 Parti d'action démocratique (SDA)
- 6 sièges : Alliance des sociaux-démocrates indépendants
- 5 sièges : Parti social-démocrate de Bosnie-Herzégovine (SDP-BiH)
- 4 sièges : coalition Union démocratique croate de Bosnie Herzégovine (HDZ BiH) et ses alliés
- 3 sièges : DF-GS
- 3 sièges : NiP
- 2 sièges : SDS
- 2 sièges : PDP
- 2 sièges : NS
- 2 sièges : NES-ZNG
- 2 sièges : SDS
- 1 siège : ZPR
- 1 siège : DEMOS
- 1 siège : US
- 1 siège : BHI

-Représentation féminine :

-au gouvernement : 3/17
 -au Parlement: 9/42 (chambre des représentants) et 2/15 (chambre des peuples)

Les prochaines élections législatives auront lieu en 2026.



Système Politique

Institutions Politiques :
République fédérale multipartite, démocratie parlementaire.
 Les pouvoirs du gouvernement central sont limités du fait de la large décentralisation du pays qui comprend deux entités autonomes : la Fédération de Bosnie et Herzégovine et la République serbe de Bosnie (Republika Srpska), ainsi qu'une 3ème région, le Brčko District, dirigée elle par un gouvernement local.
Institutions centrales :

- La présidence de la République de Bosnie-Herzégovine est assurée par un collège de 3 présidents, élus pour 4 ans. La dernière élection date du 2 octobre 2022. Le collège est composé de :
 - **Denis Bećirović** (SD, membre du Parti social-démocrate), élu pour la communauté bosniaque.
 - **Željka Cvijanović** (membre de l'Alliance des sociaux-démocrates indépendants (SNSD), élue pour la communauté serbe.
 - **Željko Komšić** (membre du Front démocratique), élu pour la communauté croate.
 Les trois communautés assurent la présidence à tour de rôle tous les huit mois.
- La gouvernance est assurée par le Conseil

des ministres. Son président est désigné par la présidence collégiale. Il s'agit actuellement de Borjana Krišto. Il nomme les ministres et ministres délégués (ceux-ci ne doivent pas nécessairement appartenir au même groupe ethnique que le ministre dont ils dépendent). Un accord de coalition a été signé le 1er décembre par les partis suivants : SDP, Notre Parti, Parti Peuple et Justice, Initiative pour la Bosnie-Herzégovine, Parti pour les Nouvelles générations, Mouvement d'action démocratique, Parti pour la Bosnie-Herzégovine, Alliance populaire européenne.

- Le Parlement central de la République de Bosnie Herzégovine comporte deux chambres :
 - **La chambre du Peuple** (Dom naroda ; chambre haute), qui compte 15 délégués, dont cinq croates, cinq bosniaques et cinq serbes, nommés par les assemblées de chaque entité.
 - **La chambre des représentants** (Predstavnički dom/Zastupnički dom ; chambre basse), qui compte 42 membres : 28 sont élus par la Fédération de Bosnie Herzégovine et 14 sont élus par la République de Serbie. Ils sont désignés par la chambre basse de deux institutions qui composent le pays : la Chambre des Représentants de la Fédération de Bosnie Herzégovine, et l'Assemblée nationale de la République Serbe.

Le Haut Représentant pour l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine est depuis le 1er août 2021 Christian Schmidt. Le Représentant spécial de l'UE est Johann Sattler depuis le 1er septembre 2019. La Fédération de Bosnie-Herzégovine s'occupe au nom des deux entités politiques de la politique extérieure du pays et de sa représentation dans les instances internationales.
 Le 16 juin 2008, l'Union européenne et la Bosnie Herzégovine ont signé un accord d'association et de stabilisation ; il s'agit du premier pas en vue d'obtenir le statut de candidat à l'adhésion à l'Union européenne. Le 31 juillet 2008, la Bosnie-Herzégovine et l'UE signent la convention de financement concernant le programme national 2007 pour l'instrument d'aide de préadhésion (IAP).

Le 27 mai 2010, la Commission adopte une proposition autorisant les citoyens d'Albanie et de Bosnie-Herzégovine à voyager dans les pays de l'espace Schengen sans visa de court séjour. Le 27 juin 2012, l'Union européenne et la Bosnie-Herzégovine ont tenu la première réunion du Dialogue de haut niveau afin de faciliter les préparatifs de présentation de la demande de l'UE. La Bosnie Herzégovine a aujourd'hui le statut de candidat potentiel à l'adhésion. La Bosnie-Herzégovine a présenté sa demande d'adhésion à l'UE le 15 février 2016. Le pays s'est vu accorder le statut de candidat à l'UE en décembre 2022, à condition qu'il mette en œuvre les mesures recommandées pour renforcer l'État de droit, la lutte contre la corruption et le crime organisé, la gestion des migrants et les droits fondamentaux.